

**EXTRAIT du PROCES VERBAL**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 06 septembre 2016**

<p><i>Nbre Conseillers en exercice - 19</i> <i>Nbre Conseillers présents - 19</i> <i>Nbre Conseillers votants - 19</i></p> <p style="text-align: center;"><b>OBJET</b></p> <p><b>Lancement de la consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours pour la construction du nouveau groupe scolaire</b></p> <p><i>délibération n° 6</i></p>	<p>L'an deux mil seize, le six septembre, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p>Etaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL Mme COCHET, Adjoints, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, WASSIAMA, PETRONIO Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	--

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire à HOUEMONT, la commune a retenu la société SOLOREM, assistant à Maîtrise d'ouvrage et Monsieur Jean-Michel JACOTEY, programmiste, pour l'accompagner dans la mise en place du programme, le suivi des procédures administratives puis des travaux qui suivront.

De manière à avancer dans la réalisation de ce projet, il convient de lancer une consultation visant à rechercher un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché public pour en définir le projet architectural. Le choix de la consultation est basé sous la forme d'un concours conformément aux articles 88 et 89 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics et plus spécifiquement les modalités spécifiques à la consultation du maître d'œuvre.

La Commission des Finances et des Moyens généraux du 31 août 2016 ayant donné un avis favorable, à l'unanimité,

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau groupe scolaire, sous la forme d'un concours, conformément aux articles 88 et 89 du décret susvisé.**

Le Maire,



Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le Maire,

Daniel MAGRON

